



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution des conditions des déplacements internationaux

Saint-Pierre, le 1^{er} août 2022

La loi mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 a été promulguée ce samedi 30 juillet 2022, et a été publiée hier matin au Journal officiel.

A compter de ce lundi 1^{er} août 2022, les restrictions sanitaires pour voyager à destination de la France métropolitaine et de Saint-Pierre et Miquelon sont intégralement levées.

Cependant, les personnes accédant au Canada soit pour y transiter (à l'exception du transit international à Montréal) soit pour y séjourner, restent soumises aux règles sanitaires imposées par les autorités canadiennes.

La préfecture a mis à jour la page dédiée de son site internet afin de renseigner la population sur les différentes conditions de voyage en fonction des trajets utilisés (cliquer [ici](#)).

Tél : 05 08 41 10 40
Mél : cabinet@spm975.gouv.fr
Contact presse

Place du Lieutenant-colonel Pigeaud
97500 Saint-Pierre et Miquelon